

**Public** : Référents CSE en matière de lutte contre le « harcèlement sexuel et les agissements sexistes », militants mandatés ou élus ayant suivi la formation FIME **Durée du module** : 3 jours

**Objectif de la formation** :

- Être capable de caractériser le harcèlement moral et sexuel et les agissements sexistes
- Identifier les moyens d'actions des représentants du personnel dans l'entreprise
- Savoir réagir quand un salarié se dit harcelé : connaître les dispositifs d'alerte et d'accompagnement des salariés
- Être capable de proposer des mesures de prévention adaptées à son entreprise

**Méthodes pédagogiques** : exposé, participation active des stagiaires, quizz, cas pratiques, jeux de rôles, ...

### 1er jour

Accueil  
 Ouverture du stage  
 Présentation des objectifs, tour de table, attentes.

#### CARACTERISER LE HARCELEMENT MORAL

Définition du code du travail : les éléments constitutifs du harcèlement moral  
 Harcèlement moral et discrimination  
 L'auteur du harcèlement

Focus sur le harcèlement moral managérial et le harcèlement moral institutionnel

Analyse des décisions jurisprudentielles reconnaissant des situations de harcèlement moral et inversement hypothèses dans lesquelles elles ne sont pas reconnues.

Les conséquences des faits de harcèlement sur la victime

#### L'OBLIGATION DE PREVENTION DE L'EMPLOYEUR

Responsabilité de l'employeur en matière de prévention de la santé, sécurité et conditions de travail des salariés

### 2ème jour

#### CARACTERISER LE HARCELEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

Définition du code du travail : les éléments constitutifs du harcèlement sexuel et des agissements sexistes  
 Analyse des décisions jurisprudentielles reconnaissant des situations de harcèlement sexuel et inversement hypothèses dans lesquelles elles ne sont pas reconnues

#### LE RÔLE DU REFERENT CSE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

- Obligation de mise en place d'un référent pour lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes : un référent représentant l'entreprise et un référent au sein du CSE

- Rôle du référent de lutte contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes et ses moyens d'action

#### DISPOSITIFS D'ALERTE ET ENQUETE EN MATIERE DE HARCELEMENT MORAL OU SEXUEL

Identifier les différents acteurs que l'on peut saisir et leurs moyens d'action en cas de situation de harcèlement moral ou sexuel (exemple : élu CSE : deux droits d'alerte pouvant être exercé)

Obligation d'enquêter de l'employeur  
 Principes directeurs de l'enquête et méthodologie à suivre pour le membre du CSE/référent CSE « harcèlement » qui souhaite mener une enquête.

### 3ème jour

#### LA PREVENTION DU HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL ET DES AGISSEMENTS SEXISTES

- Identifier les dispositifs de prévention existants et les bonnes pratiques à mettre en œuvre en entreprise

- Mettre en place un dispositif adapté d'alerte interne et d'accompagnement des salariés

#### CONTENTIEUX

- Identifier les recours possibles et sanctions encourues

- Accompagner la victime à préparer un éventuel contentieux

#### ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES STAGIAIRES

Les ressources documentaires  
 Le projet personnel  
 La formation syndicale

#### EVALUATION SYNTHESE ET CLOTURE DU STAGE

*<sup>i</sup> Bien entendu vous déjeunez et prenez des pauses 😊*

